



DECISION DU MAIRE

N° 026-2024

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Modification des conditions de remboursement de notre emprunt A0119077 – 44 auprès de la Caisse d'épargne

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

VU la délégation de missions confiées aux Maires par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020,

CONSIDERANT que la commune a souscrit à un contrat de prêt en date du 18 août 2019 référencé au sein de la commune sous le numéro 44 et au sein de la Caisse d'épargne sous le numéro A0119077,

CONSIDERANT que ce prêt a été contracté pour un montant de 1 500 000€ pour une durée de 20 ans au taux de 1,45% avec un amortissement annuel constant et une base de calcul de 30/360

CONSIDERANT que le fait de modifier les conditions de remboursement en les lissant sur un échancier mensuel permettrait de soulager le fonctionnement de notre trésorerie,

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier la fréquence de remboursement du prêt A0119077 dès l'année 2024. La périodicité sera donc mensualisée ce qui porterait l'amortissement à une mensualité de 6 140,58€.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 26 avril 2024

Le Maire
Bruno FOREL

